Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260605-2026_34-DE

Département
Finistère
Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-34

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 05 JUIN 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le 1er juin 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de à l'exception de M. Pascal PERON qui a donné procuration à M. Claude GUICHAOUA.

Présents : 14 Procuration : 1 Votants : 15

1. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Vu le code électoral, et notamment ses articles LO.276, LO.278, L.279, L.293, R.130-1, et R.131 à R.148 ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant au **vendredi 05 juin 2026** la date à laquelle aura lieu la désignation, par les conseils municipaux, de leurs délégués et de leurs suppléants au collège des électeurs sénatoriaux.

M. Philippe LE DIZES, maire de Peumerit, ouvre la séance à 19h05.
M. Christophe LE LOC'H est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. Philippe LE DIZES a procédé à l'appel nominatif des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

M. le maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Mme MOAL Gwendoline et Mme LE LOC'H Pauline les deux conseillères municipales les plus jeunes et M. LAUDEN Pascal et M. GUICHAOUA Claude les deux conseillers municipaux les plus âgés.

M. le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal et que, conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260605-2026_34-DE

2. ELECTION DES DELEGUES :

6 conseillers ont proposé leur candidature :

Résultat du 1er tour de scrutin à l'élection des délégués :
nombre de votants : 14
nombre de suffrages déclarés nuls : 0
nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages obtenus :

Mme PAILLOT Chloé : 11
M. NACHON Antoine : 9
Mme SIMON Nelle : 8
M. LE DIZES Philippe : 7
M. LE LOC'H Christophe : 6
M. LAUDEN Pascal : 4

Mme PAILLOT Chloé, M. NACHON Antoine et Mme SIMON Nelle ont été élus délégués au 1er tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

3. ELECTION DES SUPPLEANTS

3 conseillers ont proposé leur candidature :

Résultat du 1er tour de scrutin à l'élection des délégués :
nombre de votants : 14
nombre de suffrages déclarés nuls : 0
nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages obtenus :

M. LE DIZES Philippe : 15
M. LAUDEN Pascal : 15
M. LE LOC'H Christophe : 14
M. GUICHAOUA Claude : 1

M. LE DIZES Philippe, M. LAUDEN Pascal et M. LE LOC'H Christophe ont été élus délégués au 1er tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

MAIRIE DE PEUMERIT
29 Finistère

Pour extrait certifié conforme,
Le 08 juin 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES